



11000773  
DECISION N° 11000773 /D/MINFOPRA/SG/DAG DU 12 MAI 2022

Portant résultats relatifs à l'Appel à Manifestation d'Intérêt National n°S2/43/004/AAMIN/MINFOPRA/2022 du 08 avril 2022 pour la pré-qualification des candidats relativement à la mise en œuvre d'une plateforme d'authentification des parchemins/titres propres à l'Etat du Cameroun.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n°2018/012 du 11/07/2018 portant régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques;
- Vu la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2020;
- Vu le décret n°2012/537 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/4191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement
- Vu Le décret n°2018/366 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;
- Vu Le Dossier d'Appel à Manifestation d'Interet National n°S2/43/004/AAMIN/MINFOPRA/2022 du 08 juin 2022 pour la pré-qualification des candidats relativement à la mise en oeuvre d'une plateforme d'authentification des parchemins/titres propres à l'Etat du Cameroun.

Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les entreprises ci-après nommées, sont déclarées pré-qualifiées pour soumissionner à l'Appel d'Offres Restreint National relatif à la prestation susvisée, ainsi qu'il suit :

Rang	Soumissionnaires	Note technique	Observation:
1er	<b>AFREETECH</b>	<b>83.5/100</b>	<b>Préqualifié</b>
2ème	<b>POLARIS SARL</b>	<b>77.82/100</b>	<b>Préqualifié</b>
3ème	<b>KAIROS</b>	<b>77.32/100</b>	<b>Préqualifié</b>

**Article 2.-** : Ladite entreprise est invitée à se présenter au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, porte 506), dans un délai de sept (07) jours à compter de la date publication de la présente Décision, en vue de la souscription du projet de Lettre-Commande y relative.

**Article 3.-** : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /

**Ampliations:**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CPM/MINFOPRA ;

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ;



Joseph LÉ